PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

COLOMBAN
JEUNE DE NATURE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2033

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement numéro 2033 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie et autorisant un emprunt d'un million deux cent soixante-quinze mille dollars (1 275 000 $) nécessaire à cette fin;

Le règlement numéro 2033 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 août 2023 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 22 août 2023 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22e jour d'août de l'an deux mille vingt-trois.

Catherine Séguin
Greffière
Greffe@st-colomban.qc.ca